

**DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**Séance du vendredi 30 juin 2017**

En exercice	Présents	Votants
35	23	28
		Dont procurations
		05
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

L'an deux mille dix-sept et **le trente juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Sainte-Claire JANVIER, Charles ANIN, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Philippe TAIEB

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN. Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Luc CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à Fred DERNE, Yolène LARGEN-MARINE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Date de la convocation

**26/06/2017**

Date d'affichage

**26/06/2017**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOVERNANCE**

\*\*\*\*\*

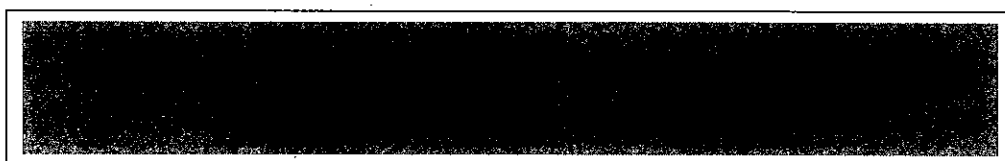
**Autorisation d'instruction du dossier  
demande de classement en commune  
touristique et station de tourisme**

**Président de Séance :**

Fred DERNE, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Secrétaire de Séance :**

Yolène LARGEN-MARINE



Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme.

Vu la délibération n° 2016-05-046 du 21 septembre 2016 autorisant le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité,

Vu la délibération n° 2016-07-067 du 28 décembre 2016 approuvant la mise à disposition des biens et le transfert des charges relatives à la compétence « Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » à la CACEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération n° 2016-07-066 du 28 décembre 2016 relative à l'avenant au contrat d'objectifs liant la ville et l'Office de tourisme pour le retrait des missions liées au tourisme.

Vu la délibération n° 2016-07-065 du 28 décembre 2016, adoptant le principe de participation au capital de l'office de tourisme communautaire sous forme de société publique locale (SPL).

Vu la délibération n° 2017-01-003 approuvant la participation financière de la ville de Schœlcher au capital de l'office de tourisme communautaire, sous forme de SPL,

Vu la délibération n° 2017-01-004 du 22 février 2017 approuvant l'objet et les statuts de la SPL « Société Publique Locale »,

Vu le rapport transmis aux conseillers municipaux

Considérant les procédures nécessaires pour l'obtention du classement de la commune comme commune touristique et comme station de tourisme.

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

---

- de solliciter, pour la commune de Schœlcher, la dénomination de commune touristique et d'instruire le dossier correspondant ;
  - de solliciter, pour la commune de Schœlcher, le classement en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R.133-38 du Code du Tourisme ;
  - d'autoriser monsieur le Maire à déposer lesdits dossiers de demande de dénomination et de classement auprès des services de l'Etat ;
  - d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 13 NOV. 2017  
Le Maire,



Luc CLEMENTE